



Département de
LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de
SAINT BREVIN LES PINS

**ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

DOSSIER D'ARRET

	Prescrit le	Arrêté le	Approuvé le
Révision et élaboration du PLU	29.01.2009	05.02.2013	XX.XX.20XX

RENNES

Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES

Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

**ANNEXE : Inventaire des zones
humides**

Pièce n°2 bis



Ouest am
Développement et aménagement des territoires

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Présents : Monsieur HAURY, Maire ; Madame GAUTREAU, Monsieur TOURET, Monsieur FERRÉ, Madame BOUTIN, Monsieur ROULEAU, Madame GARRY, Monsieur CHÉNEAU, Monsieur REVEL - Adjoint ; Madame ROUSSAT, Madame PEETERS, Monsieur BEAULIEU, Monsieur MOREZ, Madame LE BERRE - Conseillers Municipaux Délégués ; Monsieur GUERIN, Monsieur GOURNAY, Monsieur BEILLEVAIRE, Madame SICARD, Madame SANSON, Madame ROCHER, Monsieur TOUSAIN, Monsieur BOUZIDI, Monsieur LE BRAS, Monsieur BERTRAND, Madame GUÉGAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame DUMAS qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Monsieur EMERIAU qui a donné pouvoir à Monsieur FERRÉ
- Madame NEVEUX qui a donné pouvoir à Madame GARRY
- Madame LEBRETON qui a donné pouvoir à Monsieur HAURY
- Madame KLEB qui a donné pouvoir Monsieur ROULEAU
- Monsieur FERET qui a donné pouvoir à Monsieur BEILLEVAIRE
- Madame LEBEAUPIN qui a donné pouvoir à Monsieur BOUZIDI
- Madame JOLLY-TRIVIERE qui a donné pouvoir à Monsieur BERTRAND

Secrétaire : Madame BOUTIN.



VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 affirme le principe selon lequel l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général.

Le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne, adopté le 15 octobre 2009, intègre les obligations définies par la Directive Cadre sur l'eau ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état écologique des eaux d'ici 2015. Le SDAGE et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire, approuvé par arrêté préfectoral en date du 9 septembre 2009, prescrivent aux communes, à l'intérieur de leur périmètre, de procéder à un inventaire des zones humides et des cours d'eau.

Dans ce cadre, la commune a lancé une consultation pour la réalisation d'un inventaire des zones humides et des cours d'eau en groupement de commandes avec les communes de CORSEPT, FROSSAY, PAIMBOEUF, SAINT-PERE EN RETZ et SAINT-VIAUD.

Pour réaliser cette mission, la commune a décidé de mettre en œuvre une démarche d'expertise indépendante et participative, menée par un bureau d'étude spécialisé (SEEGT), avec le soutien technique du SAGE Estuaire de la Loire.

Un groupe de travail local, composé d'élus de la commune, d'agents des services de la Ville, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Thème	Ordre du jour	Date	Lieu
Réunion globale de démarrage	Présentation aux groupes locaux des 6 communes de la méthodologie et du calendrier prévisionnel	16/11/2010	Mairie de Saint-Père en Retz
Réunion de lancement de l'étude	Réunion de démarrage de l'étude avec présentation des cartes des zones humides potentielles et cours d'eau potentiels et visite sur le terrain	02/02/2011	Mairie de Saint-Brevin-les-Pins
Réunion globale d'état d'avancement et point méthodologique	Réunion de mise au point méthodologique suite à la note technique du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire avec les 6 communes du groupement de commandes	18/05/2011	Mairie de Saint-Brevin-les-Pins
Réunion de présentation résultats provisoires (1)	Présentation des résultats provisoires des inventaires zones humides et cours d'eau	06/07/2011	Mairie de Saint-Brevin-les-Pins
Réunion de présentation résultats provisoires (2)	Présentation des résultats provisoires des inventaires zones humides et cours d'eau aux agriculteurs	15/09/2011	Mairie de Saint-Brevin-les-Pins
Début affichage public	Affichage public en mairie des résultats provisoires des inventaires zones humides et cours d'eau	16/08/2011	Mairie de Saint-Brevin-les-Pins
Fin affichage public		15/09/2011	
Permanence	Permanence d'un technicien de la SEEGT pendant l'affichage pour répondre aux questions	15/09/2011	Mairie de Saint-Brevin-les-Pins
Période d'investigations complémentaires suite à l'affichage		novembre 2011	Commune de Saint-Brevin-les-Pins
Réunion de bilan	Présentation des résultats définitifs des inventaires zones humides et cours d'eau à la commission urbanisme	02/02/2012	Mairie de Saint-Brevin-les-Pins

A l'issue de l'inventaire :

- 178 ha de zones humides ont été recensés sur la commune de Saint-Brevin-les-Pins soit 9,3% de la surface communale.
- 17 km de cours d'eau.

L'inventaire sera intégré au Plan Local d'Urbanisme.

Vous trouverez, en annexe, le rapport d'étude et de cartographie des zones humides et des cours d'eau.

Je vous propose :

- d'approuver le recensement des zones humides et cours d'eau,
- de donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Adopté à l'unanimité

**Pour ampliation conforme au registre
Le Maire**



[Handwritten signature in blue ink]



DÉPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE SAINT-BREVIN LES PINS



**INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES
ET DES COURS D'EAU**



Rapport du prestataire

Janvier 2012



SOMMAIRE

1. OBJET DE L'ETUDE	4
2. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES	5
2.1. DEFINITION	5
2.2. PRELOCALISATION	5
2.3. CARACTERISATION	8
2.3.1. <i>Caractérisation de l'hydromorphie</i>	8
2.3.2. <i>Caractérisation de la végétation</i>	10
2.3.3. <i>Délimitation des contours de la zone humides</i>	11
3. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE DES COURS D'EAU	12
3.1. DEFINITION	12
3.2. PRE-LOCALISATION	12
3.3. INVESTIGATIONS DE TERRAIN	14
4. RESULTATS DES INVENTAIRES	15
4.1. ZONES HUMIDES	15
4.2. COURS D'EAU	19
5. DEROULEMENT DE L'ETUDE ET CONCERTATION	21

Liste des figures

Figure 1 : Jonc épars.....	10
Figure 2 : Lychnis fleur de coucou.....	10
Figure 3 : Saule à oreillettes.....	11
Figure 4 : Surface en ha des différents types de zones humides recensées sur le territoire de Saint-Brévin les Pins	16

Liste des cartes

Carte 1 : zones humides potentielles.....	7
Carte 2 : Zones de cours d'eau potentiels	13
Carte 3 : Type de zones humides recensées sur Saint- Brévin les Pins	17
Carte 4 : Cours d'eau recensés à Saint-Brévin les Pins	20

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie	9
Tableau 2 : Classification SDAGE et SAGE des zones humides.....	15
Tableau 3 : Synthèse des surfaces classées.....	16

1. Objet de l'étude

La Ville de Saint-Brévin les Pins a engagé une étude d'inventaire des zones humides et des cours d'eau en application des prescriptions du SAGE Estuaire de la Loire et du SDAGE Loire Bretagne.

De plus, cette démarche est en complète cohérence avec la réglementation sur l'eau du 21/04/04 traduisant en droit français la Directive Cadre Européenne du 23/10/2000, qui fixe comme objectif pour 2015, le « bon état écologique des cours d'eau », et « qui vise à prévenir toute dégradation supplémentaire, préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et terrestres ainsi que les zones humides qui en dépendent directement » (Article premier).

Cette étude a fait l'objet d'un groupement de commandes des communes de CORSEPT, FROSSAY, PAIMBOEUF, ST BREVIN LES PINS, ST PERE EN RETZ et ST VIAUD dont SAINT-BREVIN LES PINS est mandataire.

La méthodologie d'inventaire est fixée par le SAGE Estuaire de la Loire et concerne à la fois :

- l'organisation et le déroulement de l'étude au travers d'une concertation et d'échanges avec les acteurs communaux,
- la définition des critères techniques d'inventaire, en particulier les types de sols à prendre en compte pour le classement des parcelles en zones humides,
- la nature et la consistance des documents à restituer à l'issue de l'étude.

2. Méthodologie d'inventaire des zones humides

2.1. Définition

La définition légale de la notion de zone humide est celle donnée par la Loi sur l'Eau du 1^{er} janvier 1992, reprise dans l'article L211.1 du Code de l'Environnement, où celles-ci sont définies comme : « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

2.2. Prélocalisation

Dans un premier temps, un travail préparatoire basé sur l'étude de différents documents existants a été réalisé pour orienter la phase de reconnaissance de terrain.

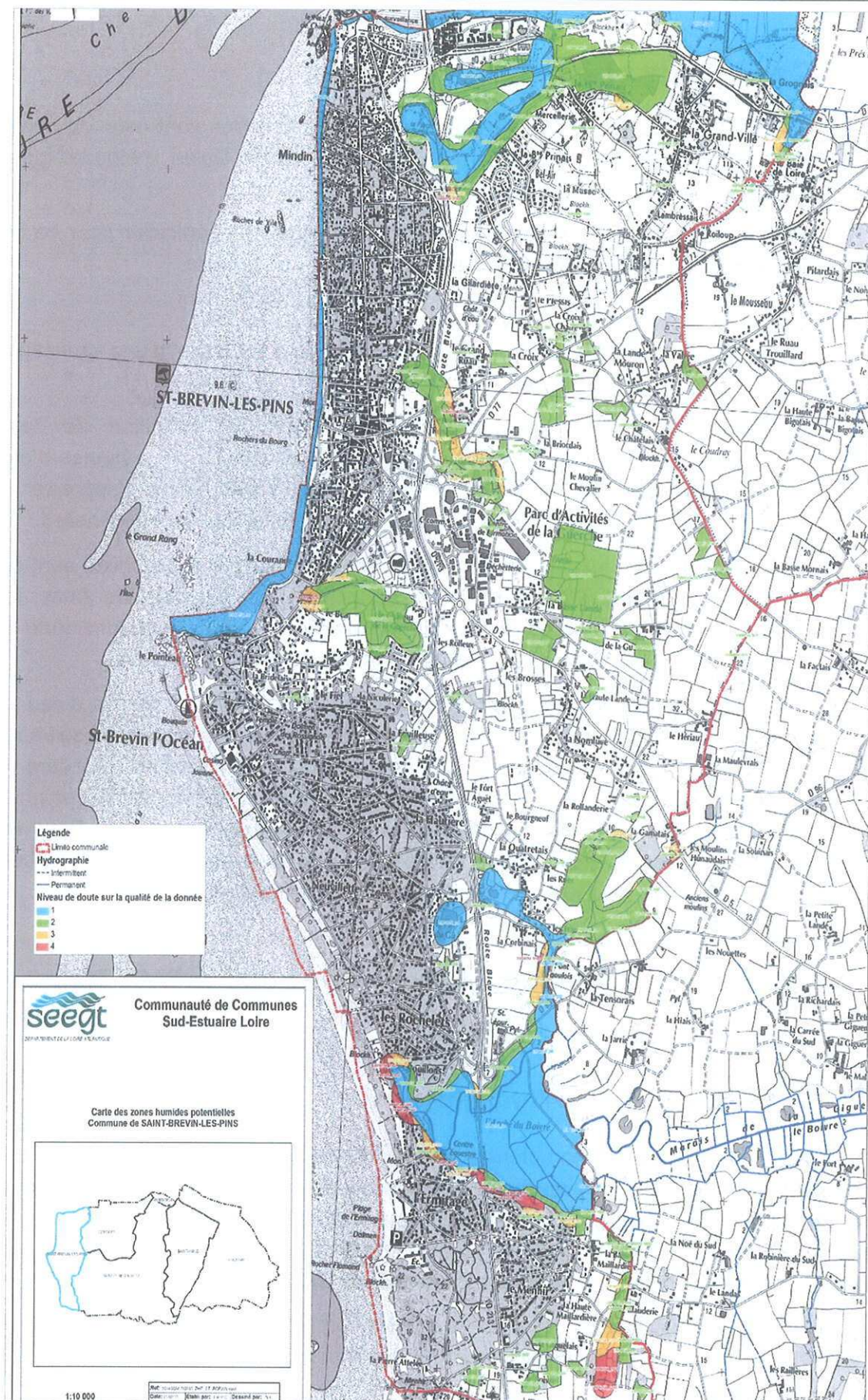
Les éléments pris en compte dans ce travail en amont de la prospection de terrain sont :

- les données disponibles : inventaire des zones humides de la DIREN Pays de Loire 1996, le prélocalisation des zones humides de Loire Atlantique par la DREAL Pays de Loire de 2007, les zonages environnementaux existants (NATURA2000, ZNIEFF, sites classés et inscrits...), les espaces naturels d'intérêt, etc.
- l'analyse des photographies aériennes mises à disposition par la Communauté des Communes Sud Estuaire,
- les cartes topographiques qui localisent les dépressions, thalwegs, et leur confluence qui sont les zones potentiellement les plus humides,
- les bases de données cartographiques cours d'eau (couche hydro de la BD Topo) fournie par le GIP Loire Estuaire.

Un recoupement de ces informations avec les classes de pentes sur le territoire a permis d'affiner cette pré-localisation.

La carte des zones humides potentielles est présentée ci-après. Des classes de probabilité de présence de zones humides ont été utilisées pour caractériser la qualité de la pré-localisation, du niveau de plus forte probabilité de présence, 1, en bleu sur la carte, au plus faible, 4, en rouge sur la carte.

Le 2 février 2011, un groupe de travail constitué de représentants de la communes (élus, représentants d'associations, agriculteurs) s'est réuni pour prendre connaissance de ces cartes, discuter des secteurs potentiellement humides et orienter les investigations de terrain. Une visite a été organisée le même jour pour observer sur le terrain les critères d'inventaire des zones humides et des cours d'eau.



Carte 1 : zones humides potentielles

2.3. Caractérisation

Les critères de définition et de délimitation des zones humides sont ceux du cahier des charges de l'étude intégrant les critères de définition du « Guide méthodologique Inventaire zones humide » du SAGE Estuaire de la Loire.

Ces critères diffèrent un peu des critères réglementaires, en particulier pour ce qui concerne la pédologie, c'est-à-dire la nature des sols à prendre en compte.

Chaque secteur identifié dans l'étape de pré-localisation a fait l'objet d'une vérification sur le terrain des critères d'identification :

- Présence d'eau : une zone humide contient par définition de l'eau temporairement ou de manière permanente. Les indices de présence d'eau en surface (laisses de crues, mousses, algues) permettent d'apprécier le niveau de submersion. Il n'est pas tenu compte des crues exceptionnelles.
- La dominance de la végétation hygrophile : les plantes hygrophiles sont les plantes adaptées aux milieux humides, comme par exemple les joncs, les carex, certaines espèces de saules, les roseaux... La présence dominante de ces espèces sur une parcelle conduit à la classer en zone humide.
- La présence de sols hydromorphes : lorsque les sols sont gorgés d'eau au moins une partie de l'année, des traces spécifiques y apparaissent soit sous forme de tâches de couleur rouille, ce qui traduit une alternance régulière de période d'engorgement et d'assèchement, soit sous forme de couleur gris / bleuâtre, ce qui traduit un engorgement quasi permanent du sol. Dans les secteurs très humides toutes l'année, les sols sont de couleur très foncée, voire tourbeux, par absence de dégradation des matières végétales.

D'après : « Guide méthodologique Inventaire zones humide » du SAGE Estuaire de la Loire.

2.3.1. Caractérisation de l'hydromorphie

La méthode retenue pour caractériser les sols des zones humides a fait l'objet d'une concertation à l'échelle départementale et a été formalisée dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Loire Estuaire et dans le guide méthodologie que du SAGE Estuaire de la Loire. Elle a fait l'objet d'une note technique à l'attention des chargés d'études d'inventaire de zones humides par le bureau de la CLE du SAGE.

Un tableau de classification des classes d'hydromorphie a été utilisé pour caractériser les sols à prendre en compte pour le classement en zone humide.

Classe	Sols profonds	Sols moyennement profonds	Sols peu profonds
0	Couleur homogène sans taches	Couleur homogène sans taches	Couleur homogène sans taches
1	Taches d'oxydoréduction à une profondeur supérieure à 80 cm de faible intensité		
2	Taches d'oxydoréduction à une profondeur supérieure à 80 cm de forte intensité		
3	Taches d'oxydoréduction à une profondeur comprise entre 40 et 80 cm de faible intensité	Taches d'oxydoréduction à une profondeur comprise entre 40 et 80 cm de faible intensité	Taches d'oxydoréduction au contact du matériau géologique
4	Taches d'oxydoréduction à une profondeur comprise entre 40 et 80 cm de forte intensité	Taches d'oxydoréduction à une profondeur comprise entre 40 et 80 cm de forte intensité	
5	Taches d'oxydoréduction dès la surface de faible intensité	Taches d'oxydoréduction dès la surface de faible intensité	Taches d'oxydoréduction dès la surface de faible intensité
6	Taches d'oxydoréduction dès la surface de forte intensité	Taches d'oxydoréduction dès la surface de forte intensité	Taches d'oxydoréduction dès la surface de forte intensité
7	Pseudogley généralisé	Pseudogley généralisé	Pseudogley généralisé
8	Pseudogley généralisé avec gley en profondeur	Pseudogley généralisé avec gley en profondeur	Pseudogley généralisé avec gley en profondeur
9	Pseudogley généralisé avec gley à faible profondeur	Pseudogley généralisé avec gley à faible profondeur	Pseudogley généralisé avec gley à faible profondeur

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie

Source : annexe 8 « Guide méthodologique Inventaire zones humide » du SAGE Estuaire de la Loire.

Les sols des classes 5 à 9 sont donc à prendre en compte pour le classement en zone humide.

Concernant les classes 5 et 6 : les traces d'hydromorphie doivent s'intensifier en profondeur ce qui traduit un engorgement complet du profil de sol et pas seulement de l'horizon supérieur. Ce cas de figure peut arriver dans des parcelles cultivées au niveau de la semelle de labour : tassement du sol qui limite l'infiltration et peut provoquer l'apparition de tâches de rouille localisées. Ce cas spécifique n'a pas été retenu dans l'inventaire des zones humides.

2.3.2. Caractérisation de la végétation

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est à dominante hygrophile à partir des espèces végétales présentes sur la parcelle.

L'examen des espèces végétales a été fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination.

Les espèces spécifiques de milieux humides rencontrées dans le cadre de cette étude sont, par exemple :

- espèces herbacées : lychnis fleur de coucou, menthes, pédiculaires, plantains d'eau, renouée amphibie, salicaire, cardamine des prés, angélique sauvage, joncs, phragmites...



Figure 1 : Junc épars



Figure 2 : Lychnis fleur de coucou

- espèces arborescentes : aulne, saule roux, saule blanc, saule à oreillettes...



Figure 3 : Saule à oreillettes

2.3.3. Délimitation des contours de la zone humides

Lorsque, sur certaines parcelles, la végétation et l'hydromorphie des sols évoluent de manière très progressive et graduelle depuis le bas de la parcelle vers le haut de la parcelle, sans montrer de limite nette entre une partie humide et une partie non humide, d'autres critères sont pris en compte pour préciser les contours des zones humides.

1. la topographie : les parties les plus basses et les moins pentues des parcelles ont donc été classées en zone humide ;
2. les limites paysagères : les haies et talus marquent souvent des limites de qualité des terres
3. les limites cadastrales, pour les mêmes raisons.

3. Méthodologie d'inventaire des cours d'eau

3.1. Définition

Il n'existe pas de définition juridique des cours d'eau alors qu'une réglementation fournie s'y applique.

La Circulaire du 02/03/05 relative à la définition de la notion de cours d'eau apporte toutefois des précisions :

« La qualification de cours d'eau donnée par la jurisprudence repose essentiellement sur les deux critères suivants :

- ^ la présence et la permanence d'un lit naturel à l'origine, distinguant ainsi un cours d'eau d'un canal ou d'un fossé creusé par la main de l'homme mais incluant dans la définition un cours d'eau naturel à l'origine mais rendu artificiel par la suite, sous réserve d'en apporter la preuve, ce qui n'est pas forcément aisé ;
- ^ la permanence d'un débit suffisant une majeure partie de l'année apprécié au cas par cas par le juge en fonction des données climatiques et hydrologiques locales (1) et à partir de présomptions au nombre desquelles par exemple l'indication du « cours d'eau » sur une carte IGN (2) ou la mention de sa dénomination sur le cadastre. »

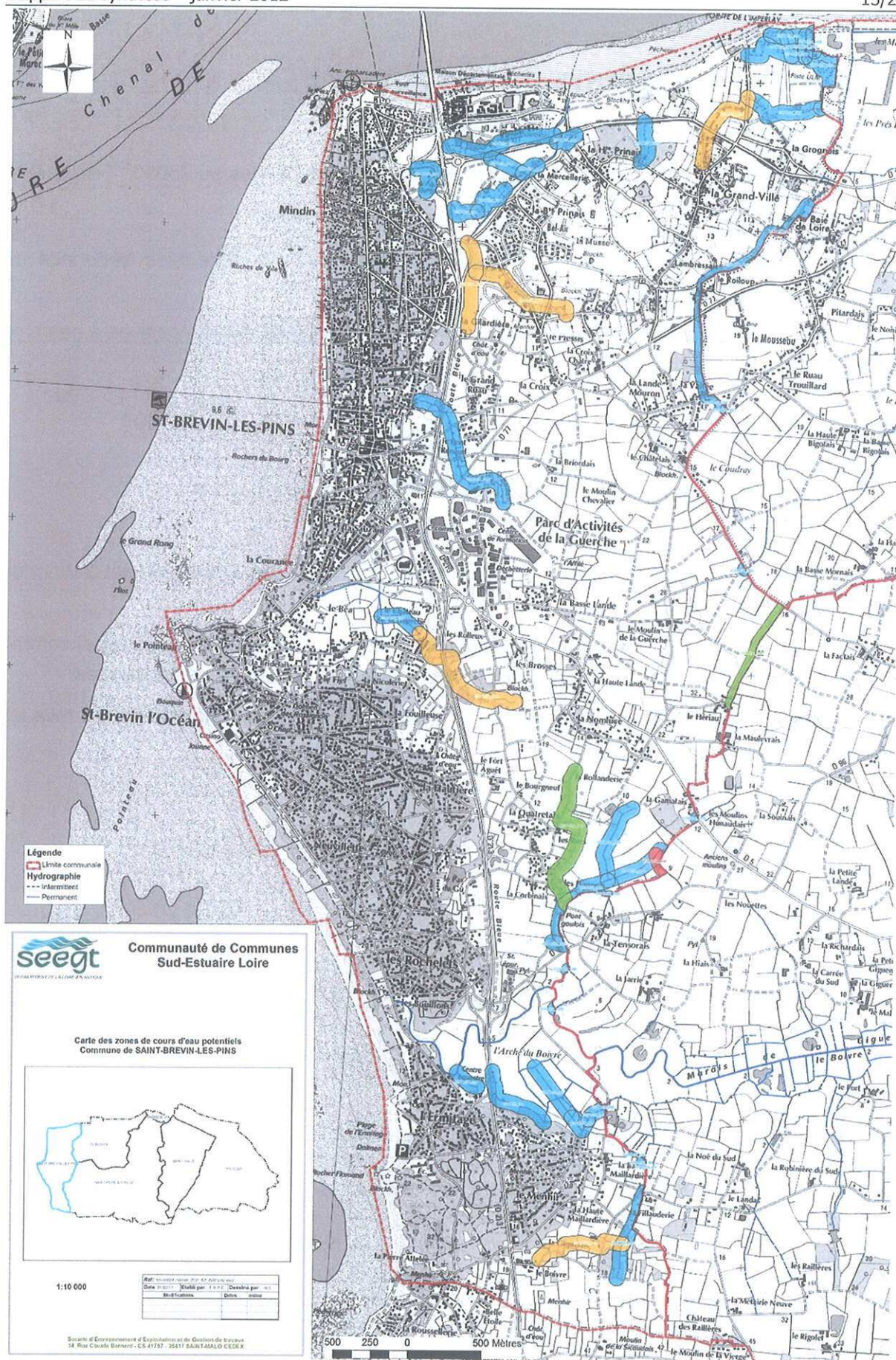
3.2. Pré-localisation

Les zones de cours d'eau potentiels ont été localisées sur la base des cartes au 1/25000 de l'IGN.

Les talwegs sans cours d'eau ont ainsi été repérés. Tous les cours d'eau temporaires figurant en traits pointillés sur ces cartes ont été repérés pour vérification sur le terrain (voir carte page suivante).

Les écoulements figurant dans la couche Hydro de la BD Topo ©IGN ont également été retenus comme zone pouvant abriter potentiellement un cours d'eau.

La carte des zones de cours d'eau potentiels est présentée page suivante.



Carte 2 : Zones de cours d'eau potentiels

3.3. Investigations de terrain

La mission a consisté à vérifier sur le terrain :

- L'existence des cours d'eau temporaires répertoriés sur les cartes au 25000^{ème} de l'IGN.
- L'existence d'autres cours d'eau ne figurant pas sur ces cartes.
- L'amélioration de la précision du tracé sur la base des photographies aériennes de certains de ces cours d'eau.

Les cours d'eau ont été caractérisés par au moins trois réponses positives à ces cinq critères :

- 1) La présence d'un écoulement indépendant des pluies
- 2) L'existence d'une berge (>10cm)
- 3) L'existence d'un substrat différencié (sable, gravier, vase..) notablement distinct du sol de la parcelle voisine)
- 4) La présence d'organisme inféodés aux milieux aquatiques (ou leurs traces) comme les invertébrés benthiques, crustacés, mollusques, vers... et les végétaux aquatiques.
- 5) L'écoulement a lieu dans un talweg, c'est à dire dans une vallée (le talweg relie les points les plus bas de la vallée

4. Résultats des inventaires

4.1. Zones humides

A l'issue de l'inventaire des zones humides, **178 ha** de zones humides ont été recensés et cartographiés.

Pour définir le type de chaque zone humide identifiée, nous nous sommes basés sur la typologie établie pour les SDAGE et les SAGE. Cette classification comporte 14 « grands types SDAGE » et 28 « sous-types » SAGE qui précise la première classification en fonction de la nature de l'occupation du sol et de son utilisation.

SDAGE	SAGE	CODE
Système typologique applicable aux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, version du 20 Février 1996.	Au niveau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, il s'agit de correspondances indicatives établies à partir du critère habitats et non d'une typologie intégrant les fonctions écologiques et services rendus par les zones humides.	
Grands estuaires	Herbiers	1.1
	Récifs	1.2
Baies et estuaires moyens plats	Vasière	2.1
	Prés salés	2.2
Marais et lagunes côtiers	Arrière dune	3.1
	Lagune	3.2
Marais saumâtres aménagés	Marais salant	4.1
	Bassin aquacole	4.2
Bordures de cours d'eau boisées	Ripisylve	5.1
	Forêt alluviale	5.2
Plaines humides mixtes liées aux cours d'eau	Prairie inondable	6.1
	Roselière, Cariçaie	6.2
	Végétation aquatique	6.3
Zones humides de montagnes collines et plateaux	Marais d'altitude	7.1
	Tourbière	7.2
	Zones humides de bas-fonds en tête de bassin	7.3
	Zones humides boisées	7.4
Régions d'étangs	Prairie inondable	8.1
	Roselière, Cariçaie	8.2
Bordures de plans d'eau (lacs, étangs)	Végétation aquatique	9.1
Marais et landes humides de plaine	Lande humide	10.1
	Prairie tourbeuse	10.2
Zones humides liées à un plan d'eau ponctuel	Petit lac	11.1
	Mare	11.2
Pré-salés continentaux	Pré-salés continentaux	12.1
Marais agricoles aménagés	Rizière	13.1
	Prairie amendée	13.2
	Peupleraie	13.3
Zones humides aménagées diverses	Réservoir, Barrage	14.1
	Carrière en eau	14.2
	Lagunage	14.3

Tableau 2 : Classification SDAGE et SAGE des zones humides

Une mare sera ainsi codée 11.2 selon cette classification.

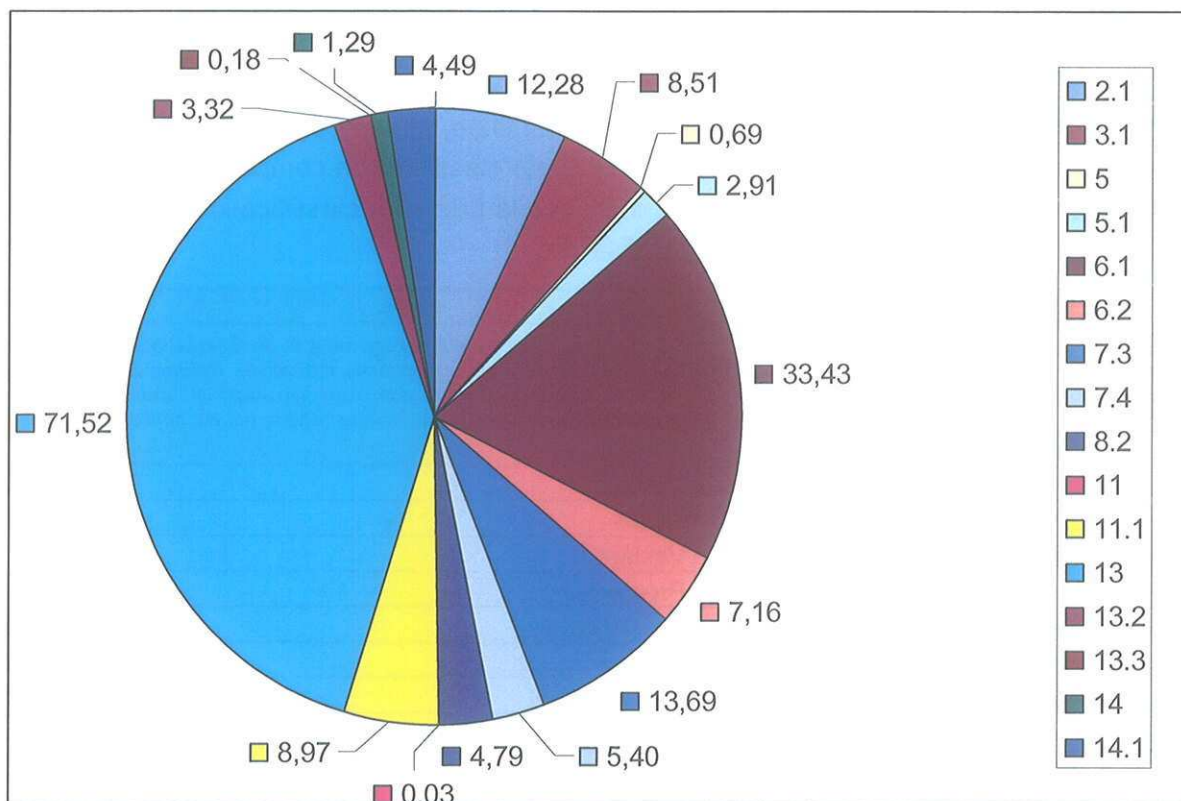
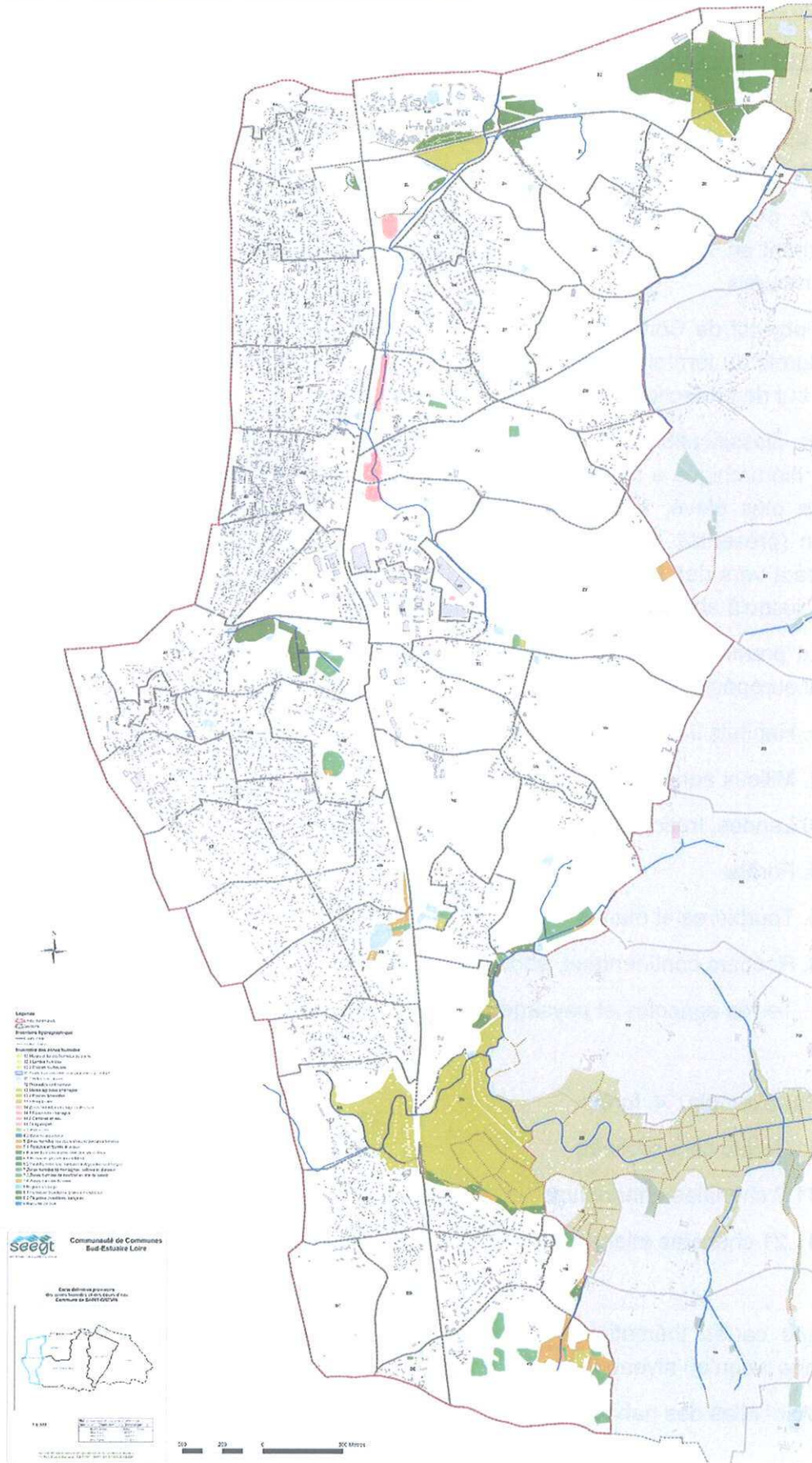


Figure 4 : Surface en ha des différents types de zones humides recensées sur le territoire de Saint-Brévin les Pins

Le tableau ci-après détaille les surfaces concernées.

Surface communale (ha)	1929
Surface en zones humides potentielles (ha)	416,0
Part communale en ZH Potentielle	21,6%
Surface en zones humides (ha)	178,7
Part communale en zone humide	9,3%
Part de ZH potentielles réellement humides	43,0%

Tableau 3 : Synthèse des surfaces classées



Carte 3 : Type de zones humides recensées sur Saint-Brévin les Pins

Typologie Corine Biotope

Pour compléter le niveau d'information sur les zones humides, la typologie CORINE biotope des zones humides a été renseignée et figure dans la couche d'information « habitats » des zones humides.

La première typologie Corine Biotope des habitats européens a été publiée officiellement en 1991, pour élaborer un référentiel européen de description hiérarchisé des habitats naturels.

L'objectif de Corine Biotope est de disposer d'un catalogue des habitats naturels et semi-naturels du territoire européen pour permettre une meilleure connaissance de ceux-ci, dans un but de protection, gestion et de conservation.

La classification repose sur la description de la végétation. Organisée selon un système hiérarchique à six niveaux maximum, on progresse dans la typologie en partant du niveau le plus élevé, qui représente les grands paysages naturels présents sur le sol européen (présentés ci-dessous), auxquels sont attribués un code à un chiffre ; puis en progressant vers des types d'habitats de plus en plus précis, on rajoute un nouveau chiffre au code, jusqu'à aboutir au code de l'habitat que l'on observe.

Le premier niveau de la typologie regroupe les grands paysages naturels présents sur le sol européen :

1. Habitats littoraux et halophiles
2. Milieux aquatiques non marins
3. Landes, fruticées et prairies
4. Forêts
5. Tourbières et marais
6. Rochers continentaux, éboulis et sables
7. Terres agricoles et paysages artificiels.

Par exemple : 4. forêts

41. forêts caducifoliées

41.2 chênaies-charmaies

41.21 chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois.

Les cartes thématiques présentent les habitats a typologie des zones humides renseignée jusqu'au niveau 2.

Voir l'atlas des habitats.

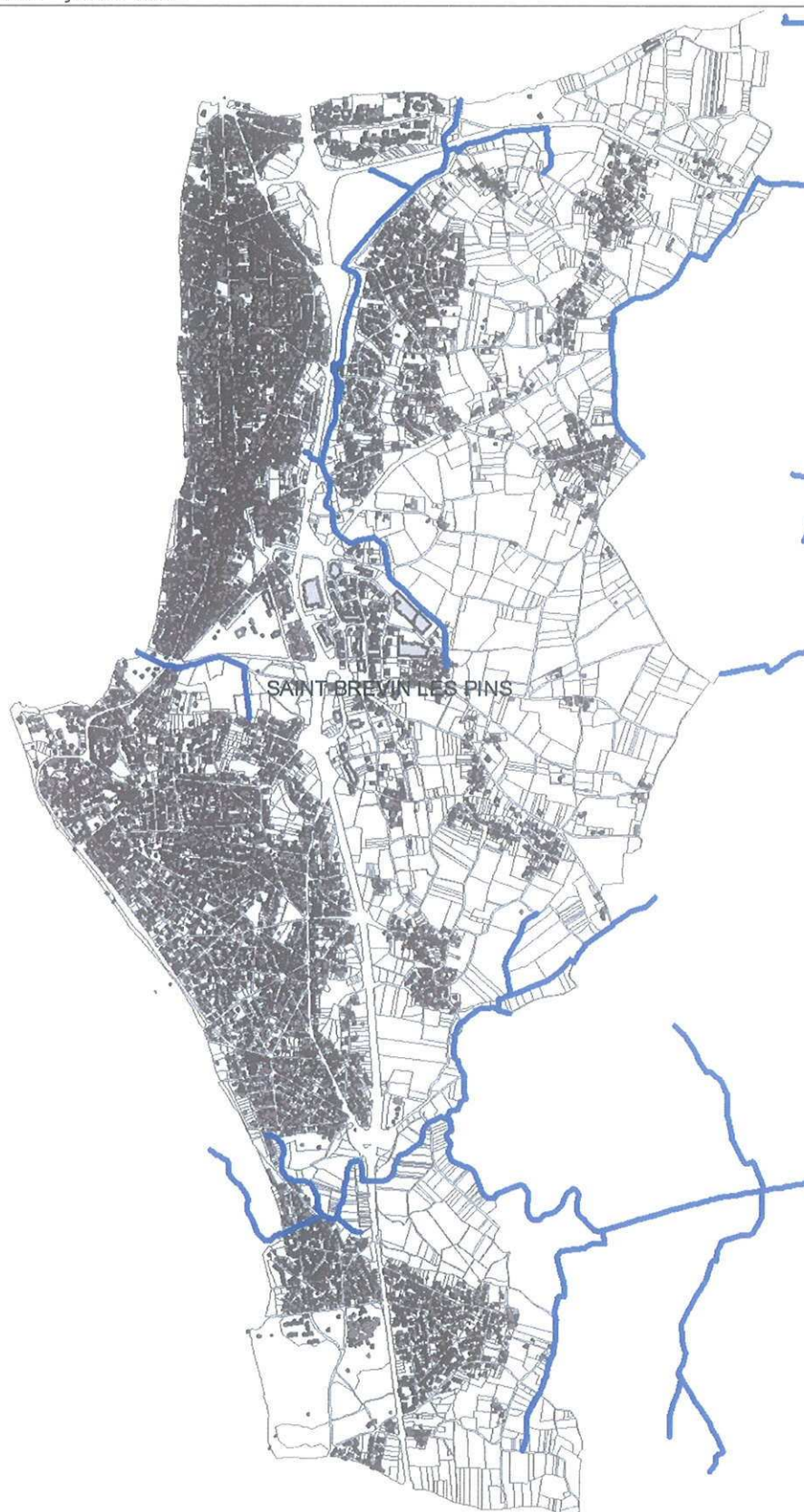
4.2. Cours d'eau

A l'issue de l'étude d'inventaire des cours d'eau, 17 km de cours d'eau ont été recensés sur la commune.

Pour comparaison, le linéaire de cours d'eau avant inventaire (base : couche hydro de la BD Topo ©IGN) étaient de 28,5 km

Les tracés de certains cours d'eau ont également revus suite aux investigations de terrain.

Voir carte page suivante.



Carte 4 : Cours d'eau recensés à Saint-Brévin les Pins

5. Déroulement de l'étude et concertation

La Ville de Saint-Brévin les Pins a souhaité associer les différentes catégories d'usagers du territoire à l'inventaire des zones humides et des cours d'eau.

Un groupe de travail local composé d'élus de la commune, d'agents des services de la mairie, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué:

NOM & Prénom	QUALITE
Madame GAUTREAU Sylvie	Adjointe
Monsieur ROULEAU Fernand	Adjoint
Monsieur FERRÉ Marc	Adjoint
Monsieur PASGRIMAUD Joseph	Agriculteur
Madame BOUIN Sylvie	Nature et Environnement Brévinois
Monsieur POINOT Henri	Les Amis de St-Brevin
Monsieur FOUCHER Pierre	Agriculteur retraité
Madame JUVIN Laurence	Service Urbanisme
Monsieur DUPONT	Services Techniques

Plusieurs phases d'information, d'échange et de concertation ont donc été menées pour présenter la démarche, son état d'avancement et les résultats de l'inventaire :

Thème	Ordre du jour	Date	Lieu
Réunion globale de démarrage	Présentation aux groupes locaux des 6 communes de la méthodologie et du calendrier prévisionnel	16/11/2010	Mairie de Saint-Père en Retz
Réunion de lancement de l'étude	Réunion de démarrage de l'étude avec présentation des cartes des zones humides potentielles et cours d'eau potentiels et visite sur le terrain	02/02/2011	Mairie de Saint-Brévin les Pins
Réunion globale d'état d'avancement et point méthodologique	Réunion de mise au point méthodologique suite à la note technique du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire avec les 6 communes du groupement de commandes	18/05/2011	Mairie de Saint-Brévin les Pins
Réunion de présentation résultats provisoires (1)	Présentation des résultats provisoires des inventaires zones humides et cours d'eau	06/07/2011	Mairie de Saint-Brévin les Pins
Réunion de présentation résultats provisoires (2)	Présentation des résultats provisoires des inventaires zones humides et cours d'eau aux agriculteurs	15/09/2011	Mairie de Saint-Brévin les Pins
Début affichage publique	Affichage publique en mairie des résultats provisoires des inventaires zones humides et cours d'eau aux agriculteurs	16/08/2011	Mairie de Saint-Brévin les Pins
Fin affichage publique		15/09/2011	
Permanence	Permanence d'un technicien de la SEEGT pendant l'affichage pour répondre aux questions	15/09/2011	Mairie de Saint-Brévin les Pins
Période d'investigations complémentaires suite à l'affichage		novembre 2011	Commune de Saint-Brévin les Pins
Réunion de bilan	Présentation des résultats définitifs des inventaires zones humides et cours d'eau à la commission urbanisme	02/02/2012	Mairie de Saint-Brévin les Pins

Par ailleurs, durant l'inventaire, un serveur de données a été mis à disposition des membres du groupe de travail pour accéder aux documents produits selon l'état avancement de l'étude.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Validation de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau.

Date de transmission de 29/02/2012

l'acte :

Date de réception de 29/02/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2012020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214401549-20120227-2012020-DE

Date de décision : 27/02/2012

Acte transmis par : Aurore GERARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire
8.4.4. Autres